



CONSEIL REGIONAL DE GUYANE



EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020 DE LA REGION GUYANE

RAPPORT SUR LE DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

24 septembre 2014





Sommaire

Principes	3
Définition des différents types d'indicateurs de suivi	3
Identifications des indicateurs existants et définition des indicateurs complémentaires	3
Organisation du suivi et de l'évaluation du programme	8
Mise en place d'un comité de suivi	8
Proposition de modalités pour l'intégration de la prise en compte de l'environnement au sein du dispositif de suivi/évaluation du PO	9

PRINCIPES

Des indicateurs de suivi doivent être définis de sorte à pouvoir être renseignés annuellement par les rédacteurs. Ces indicateurs doivent être simples et être reliés aux mesures correctrices et aux critères d'eco-conditionnalité.

L'objectif est bien de s'assurer via ces indicateurs de la réelle prise en compte de la problématique environnementale dans les actions du programme opérationnel. Un comité de pilotage rassemblant les rédacteurs pourrait être organisé chaque année pour mesurer l'impact environnemental du programme sur la base d'indicateurs plus qualitatifs.

Le dispositif de suivi permettra également d'identifier des effets négatifs imprévus et le cas échéant de vérifier si les mesures correctrices appliquées sont adaptées, de faire éventuellement une révision de certains axes prioritaires du PO et d'avoir ainsi une vision sur le moyen-terme

DEFINITION DES DIFFERENTS TYPES D'INDICATEURS DE SUIVI

Trois types d'indicateurs sont susceptibles de permettre le suivi des effets du programme opérationnel sur l'environnement :

- les **indicateurs de réalisation** caractérisent le niveau de mise en œuvre des objectifs spécifiques,
- les **indicateurs de résultat** décrivent les effets immédiats de la mise en œuvre des actions,
- les **indicateurs d'impact** décrivent les effets directs et indirects sur l'environnement. Les indicateurs d'impact sont plus difficiles à renseigner et à interpréter car ils mesurent des effets qui résultent souvent d'une multitude de facteurs. Il est généralement difficile d'extraire de ces facteurs celui qui correspond uniquement à la mise en œuvre d'une action. En outre, les données généralement disponibles correspondent à des paramètres environnementaux mesurés à une échelle qui rend improbable un rapprochement direct avec une action donnée du PO.

IDENTIFICATIONS DES INDICATEURS EXISTANTS ET DEFINITION DES INDICATEURS

COMPLEMENTAIRES

Les **indicateurs de contexte** présentés ci-dessous sont issus de tableaux de bord établis par les DREAL/DEAL dans leur profil environnemental régional. Même s'il s'agit d'indicateurs dépassant l'action de ce seul PO, certains d'entre eux pourront apporter des éléments de suivi pouvant participer au suivi de certains impacts du programme (par exemple : Conformité des rejets, Nombre d'installations de traitement des déchets conformes, Nombre de périmètres de captages, etc.).

Ces indicateurs de contexte vont concerner le suivi des enjeux environnementaux définis lors de cette évaluation.

Dimension environnementale	Enjeu prioritaire définis	Indicateur de contexte
Biodiversité et milieux naturels	Préserver la biodiversité et les milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défrichement autorisé : surface et nombre de dossiers ▪ Evolution du nombre d'hectares artificialisés ▪ Superficie des ZNIEFF (type I et II, terrestres et marines) ▪ Nombre d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public lacustre ▪ Surface des déclarations de remblaiement de zones humides ▪ % des communes disposant d'un PLU validé et ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ▪ Nombre de publications scientifiques
Ressources naturelles	Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume d'eau prélevé dans les eaux souterraines, par type d'activités ▪ Volume d'eau prélevé dans les eaux de surface, par type d'activités (industrie, agriculture, usage domestique) ▪ Volume consommé facturé ▪ Rendement du réseau d'eau potable ▪ Rendement du réseau d'irrigation
Pollution et qualité des milieux	Assurer une gestion efficace de l'ensemble des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de déchetteries ▪ Production (T/an), taux de valorisation par type de déchets ▪ % de la population desservie par la collecte sélective ▪ Nombre de centre de tri et déchetteries ▪ Nombre de BAV par communes ▪ nombre de plates-formes de valorisation des déchets organiques
	Assurer une meilleure préservation de la qualité des ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité totale théorique des STEP > 2000 EH ▪ Non conformité globale de l'assainissement des agglomérations supérieures à 2000 EqH (%) >2000 EH ▪ % des STEP non-conformes > 2000 EH ▪ % de bassin de rétention ▪ Quantité de boues de STEP revalorisées >2000 EH ▪ Population desservie par des unités de distribution strictement conformes, tous paramètres confondus ▪ Nombre de points de contrôle du réseau de suivi du contrôle de surveillance DCE
Risques majeurs	Améliorer la prise en compte des risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % population bénéficiant des dispositifs de prévision de crues par rapport à la population concernée par les zones inondables ▪ Population exposée à un risque inondation
Cadre de vie	Maîtriser les impacts liés aux transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution des parts modales des déplacements domicile travail ▪ Nombre d'immatriculations ▪ Km linéaire de voies piétonnes ▪ Km linéaire de voies cyclables
	Désenclaver le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Km linéaire d'infrastructure routière ▪ Nbr de liaison maritime ▪ Nbr de liaison aérienne régionale

	Fournir un habitat durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de chauffe-eau solaire ▪ Nombre de Kwh évités par la MDE (prise en compte chauffe-eau solaires, lampes basses consommations, appareil électroménagers de classe A)
	Sensibiliser à la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de communes disposant d'un agenda 21/couverture de la population par un agenda 21
	Protéger le paysage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sites et paysages bénéficiant de protection réglementaire ▪ Nombre de communes dotées de contrats, chartes et plans de paysages, règlement local de publicité ▪ % des communes disposant d'un PLU validé et ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale
	S'adapter au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Empreinte carbone de la production d'électricité (g CO2/kWh) ▪ Indice de température saisonnier
	Maîtriser la demande en énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution de la consommation d'énergie finale par habitant et ramenée au PIB la régional ▪ Nombre de réunions organisées par les chargés de mission des points info-énergie ▪ Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie ▪ Répartition de l'énergie finale consommée (TEP) par secteur d'activité (industrie, transports, résidentiel tertiaire) et par type d'énergie (charbon, gaz, électricité, produits pétroliers, bois) ▪ Production d'électricité issue des énergies renouvelables et part dans la consommation finale d'électricité ▪ Puissance installée (MW) par types de producteurs (centrales thermiques, photovoltaïque, géothermiques, biomasse, éolien, hydroélectricité)
Patrimoine	Protéger et valoriser l'ensemble du patrimoine historique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'avis ABF émis dans l'année ▪ % des communes disposant d'un PLU validé et ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale
	Développer un tourisme responsable et durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visites des grands sites naturels ▪ Nombre de touristes ▪ Nombre de structures labellisées

D'autre part, parmi les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme (**indicateurs de réalisation et de résultat**), listés pour chaque objectif spécifiques du document de présentation du PO FEDER/FSE, certains pourront utilement être utilisés pour le suivi de l'impact environnemental du programme (**indicateurs d'impact**).
Peuvent être cités les indicateurs suivants (en **noirs les indicateurs existants** et en **vert les indicateurs complémentaires**):

Objectifs	Indicateurs de suivi		
	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
[AXE 1] Objectif spécifique 1 : Accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bâtiments construits ou durablement améliorés ▪ Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution du nombre de chercheurs sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments répondant à la démarche HQE ▪ Nombre de protocole de gestion des ressources à faible impacts environnementaux
[AXE 1] Objectif spécifique 3 Augmenter la taille et accroître et la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien ▪ Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions ▪ Entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions ▪ Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier ▪ Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'occupation de l'immobilier d'entreprise ▪ Taux de survie à cinq ans des entreprises bénéficiant d'une subvention 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surfaces artificialisées nouvelles ▪ Nombre de ZAE nouvellement créée intégrant la démarche HQE
[AXE 2] Objectif spécifique 4 : Permettre un accès numérique haut débit dans les principales zones de vie du territoire et accroître les capacités en très haut dans les villes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 20 Mbps 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de couverture de la population en haut ou très haut débit 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'étude du SEAS-Guyane concernant les impacts du changement climatique sur le territoire (inondation, érosion du littoral, etc..)
[AXE 2] Objectif spécifique 5 : Déployer l'offre de services et contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'applications mises en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de télé-applications 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Corrélation entre l'utilisation des services numériques dans les zones isolées et le gain dans les émissions de GES
[AXE 3] Objectif spécifique 6 : Augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir la sobriété énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics ▪ Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux bénéficiant d'un dispositif de MDE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emissions de GES liées à la consommation d'électricité
[AXE 3] Objectif spécifique 7 : Limiter la congestion du réseau routier de l'île de Cayenne par le développement des transports urbains collectifs propres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des mouvements de voyageurs utilisant les services de transports urbains soutenus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Longueur totale des nouvelles lignes de TCSP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emissions de GES du secteur des transports ▪ Surfaces artificialisées nouvelles
[AXE 4] Objectif spécifique 8 Accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité supplémentaire de traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'habitants couverts par un équipement/service de collecte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité de production de déchets ▪ Quantité de déchets valorisés ▪ Surfaces artificialisées nouvelles

Objectifs	Indicateurs de suivi		
	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
[AXE 4] Objectif spécifique 9 : Accroître l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées ▪ Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de la population urbaine raccordée à un service d'assainissement ▪ Pourcentage de la population urbaine raccordée à un service d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des eaux de surface ▪ Qualité des eaux de baignade
[AXE 4] Objectif spécifique 10 : Améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de m² construits ou réhabilités dans les espaces dédiés à l'étude et à la conservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données (ex: SINP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de tourisme fréquentant les milieux naturels
[AXE 4] Objectif spécifique 11 : Améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ménages ayant bénéficié d'un projet d'aménagement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Espaces non bâtis créés ou réhabilités en zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surfaces artificialisées nouvelles ▪ Surfaces imperméabilisées nouvelles ▪ Surfaces consacrées au renouvellement urbain
[AXE 5] Objectif spécifique 12 : Mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité des infrastructures d'accueil de l'enfance en danger 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enfants placés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surfaces artificialisées nouvelles ▪ Surfaces imperméabilisées nouvelles
[AXE 6] Objectif spécifique 13 : Accueillir toute la population en âge d'être scolarisée dans des infrastructures d'éducation innovantes, en favorisant les rééquilibrages territoriaux et une logique de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité des infrastructures de la petite enfance ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux des élèves scolarisés dans des infrastructures innovantes de type campus) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surfaces artificialisées nouvelles ▪ Surfaces imperméabilisées nouvelles
[AXE 8] Objectif spécifique 15 : Sécuriser l'approvisionnement en marchandises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité horaire de déchargement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée moyenne d'escale des bateaux à quai 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surfaces artificialisées nouvelles ▪ Surfaces imperméabilisées nouvelles
[AXE 8] Objectif spécifique 16 : Poursuivre le désenclavement multimodal de l'intérieur pour accroître l'activité économique et diminuer les surcoûts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Km de voie navigable sécurisés ▪ Nombre d'aérodromes ou plateformes réhabilités en zones isolées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tonne de fret transporté dans les zones isolées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emissions de GES du secteur des transports ▪ Surface d'herbier à salade Koumarou impacté et préservé.
[AXE 8] Objectif spécifique 16 : Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de mois par an où le tirant d'eau du chenal est supérieur à 6m 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant des surcoûts économisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des eaux ▪ Quantité de vase stockée, traitée et valorisée.

Les indicateurs d'impact définis seront renseignés dans le document de mise en œuvre par le comité de suivi du PO et notamment par les services environnementaux associés de l'Etat (DEAL, ARS, ...) et les associations environnementales. L'évaluation intermédiaire du PO d'un point de vue environnemental proposé dans le chapitre suivant permettra de valider la pertinence, la sensibilité, la fiabilité, la faisabilité et la pérennité de ces indicateurs. Cette évaluation intermédiaire permettra également de proposer des indicateurs d'impact supplémentaires dans le cas où l'évaluation intermédiaire aurait mis en exergue des effets environnementaux qui n'auraient pas été identifiés à ce stade de l'élaboration et qui nécessiterait la mise en place d'indicateurs spécifiques.

ORGANISATION DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

L'une des garanties de la qualité et de la fiabilité du processus d'évaluation est de vérifier tout au long du déroulement du PO du bon renseignement des indicateurs. Il est primordial de s'assurer non seulement que les indicateurs prévus soient renseignés de manière fiable mais aussi que les modalités d'interprétation pour saisir la donnée pertinente et adéquate soient comprises et utilisées de la même manière pour tous. Il nous paraît donc essentiel que soit clairement et précisément prévu une logistique d'audit des indicateurs pour garantir la qualité de cette information au même titre que l'information financière.

Il conviendra donc de définir dans le document de mise en œuvre les moyens et les démarches d'organisation du suivi afin de s'assurer de sa pérennité mais surtout de son utilité du point de vue du pilotage du programme et, en ce sens, l'importance devra porter tout particulièrement sur le suivi de la mise en œuvre du PO, calibrée et encadrée par les critères d'éco-conditionnalité. De manière plus globale, il nous semble important :

- de disposer d'un dispositif qui soit conçu dans une véritable logique de suivi à la fois des réalisations mais aussi des impacts et non uniquement conçu sur des valeurs financières d'exécution ;
- d'intégrer la dimension environnementale au sein du dispositif de suivi global du PO et de ne pas en faire un suivi à part, ceci afin d'avoir une vision globale, fiable et reproductible c'est-à-dire prenant en compte tous les paramètres socio-économiques et environnementaux, les imbriquant l'un l'autre afin d'aboutir réellement et concrètement à une véritable stratégie de planification;
- de bien identifier les services et personnes chargées de ce suivi afin d'assurer la reproductibilité de la méthodologie et ainsi la fiabilité des données.

Les travaux d'évaluation pendant la période de programmation s'inscrivent dans un cadre réglementaire fixé au niveau européen par l'article 48 du règlement 1083/2006 du Conseil européen du 11 juillet 2006, et notamment le paragraphe 3 de cet article : « *Pendant la période de programmation, les États membres effectuent des évaluations liées au suivi des programmes opérationnels, en particulier lorsque leurs réalisations s'écartent de manière significative des objectifs initialement prévus ou lorsque des propositions sont présentées en vue de réviser les programmes opérationnels conformément à l'article 33. Les résultats de ces évaluations sont transmis au comité de suivi du programme opérationnel et à la Commission* ». Le suivi et l'évaluation se baseront sur le document d'orientation publié en janvier 2014 par la Direction Générale Politique Régionale et Urbaine de la Commission Européenne. Ce document « *définit plus précisément les différents types d'évaluation et exige une plus grande rigueur méthodologique dans l'analyse des effets* ». ¹

MISE EN PLACE D'UN COMITE DE SUIVI

Lors de la mise en œuvre des programmes, le partenariat sera associé aux différents stades de vie d'un dossier et du programme, et ce par le biais de plusieurs instances techniques ou politiques :

Un **Comité de suivi des fonds européens** sera mis en place et aura pour rôle comme son nom l'indique de suivre l'avancée des fonds à la fois sur le plan financier, quantitatif et qualitatif. Co-présidé par la Région, l'Etat, le Département, il associera une fois par an les représentants de la commission européenne, les ministères concernés (MOM, CGET [ex DATAR]), les co-financeurs, la société civile, le CNES, les chambres consulaires, tous les services régionaux et de l'Etat (DEAL, ARS, DAAF, etc..), les associations environnementales, les groupements d'employeurs, les syndicats, les organismes de recherche, les interpro, les organismes de formation... afin d'apporter toute transparence dans la gestion des fonds.

¹ Source : Document d'orientation de la DGPRU de la CE _ suivi et évaluation de la politique européenne de cohésion – fonds européen de développement régional et Fond de cohésion – Période de programmation 2014-2020

En préalable, un **comité de pilotage et de synthèse** étudiera les dossiers sur le plan technique (complétude, réglementation, éligibilité...) et réunira également les services techniques de la Région, du Département, de l'Etat et du CNES. De plus, lors de l'instruction, les services afférents seront consultés pour tout dossier demandant réglementation particulière et notamment au niveau environnemental (DEAL, ARS...).

PROPOSITION DE MODALITES POUR L'INTEGRATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION DU PO

Pour l'intégration de la prise en compte de l'environnement au sein du dispositif de suivi du PO, trois mesures pourraient être envisagées :

- ➔ **Envisager l'intégration des recommandations de l'Evaluation Stratégique Environnementale au sein du plan d'évaluation global du PO**
- ➔ **Prévoir la réalisation d'un bilan annuel de l'avancement de la mise en œuvre du dispositif d'Evaluation Environnementale intégré au sein du bilan annuel du PO.**

Ce bilan comprendrait une analyse synthétique basée sur les éléments identifiés dans le rapport environnemental. Il s'agirait notamment de suivre et d'analyser:

- Le degré de prise en compte des critères d'éco-conditionnalité identifiés
- Les premiers éléments apportés par les indicateurs de réalisation ou de résultat

Les indications ainsi recueillies devraient constituer des « signaux d'alerte » pour une évaluation plus approfondie (voir le schéma ci-après).

Quand doit-on déclencher une évaluation ?

Deux cas de figure sont mis en exergue

- ➔ **Quand le système de suivi détecte un écart significatif**
(la Commission Européenne propose 10 à 20%) par rapport aux objectifs fixés) } **Rapport annuel d'exécution (RAE)**
- ➔ **Quand une révision des programmes est proposée** } **Evaluation**
 - Changements socio-économiques
 - Changements de priorités communautaires, nationales, régionales
 - Difficultés importantes de mise en œuvre
 - Ecart particulièrement importants par rapport aux objectifs

➔ Prévoir un plan d'évaluation

- Les types d'évaluation qui sont susceptibles d'être déclenchées selon le système de veille et d'alerte prévu
- Une évaluation intermédiaire
- Une évaluation finale

Il nous semblerait intéressant d'effectuer deux évaluations de la mise en œuvre du PO avec appréciation de l'efficacité des indicateurs à n+3 et n+5 soit 2017 et 2019. C'est deux périodes sont proposés pour les raisons suivantes :

- Evaluation intermédiaire de suivi en 2017 : Cette évaluation de suivi intermédiaire permettrait de faire un retour d'expérience efficace sur les projets soutenus et de valider l'efficacité des indicateurs proposés. Cette évaluation intermédiaire pourrait permettre une révision éventuelle du PO en cas d'écart significatif par rapport aux objectifs initialement prévus. Elle permettra également de faire le point sur le remplissage des indicateurs par les services instructeurs : difficultés rencontrées, difficulté de remplissage, lisibilité dans le temps, responsabilité des maîtres d'ouvrage,
- Evaluation finale de suivi en 2019 : Cette évaluation de suivi finale permettrait de faire le point sur la mise en œuvre globale du PO, de la prise en compte des résultats de l'évaluation intermédiaire, de ce qu'il reste à faire et de préparer efficacement les futures interventions pour poursuivre le développement durable du territoire guyanais.

Comment prendre en compte l'environnement dès l'instruction des projets ?

